
RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA RUE INDUSTRIELLE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Apollinaire, MRC de Lotbinière, tenue le 7^e jour de novembre 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire : Jonathan Moreau

Les conseillers : Daniel Laflamme, conseiller n° 1
Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
Jason Bergeron, conseiller n° 3
Prescylle Bégin, conseillère n° 4
Denis Desaulniers, conseiller n° 5
Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE les propriétaires du secteur industriel désirent obtenir les services d'aqueduc, d'égout et la protection incendie;

ATTENDU QUE, pour ce faire, nous devons prolonger les conduites sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 3 212 170 \$ (taxes nettes) selon l'estimation détaillée de la directrice générale décrite à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE les propriétaires visés par le secteur assumeront 42 % de la totalité des coûts, soit 1 349 111 \$ relatifs à la pose de ces infrastructures (incluant sa part pour la conception des plans, devis et laboratoire);

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement a été donné le 3 octobre 2022, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 947-2022 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux d'infrastructures pour le prolongement des services sur une partie de la rue Industrielle, sur une longueur de 1076 mètres, selon les plans et devis préparés par ÉQIP, portant le numéro MP21-207 en date de février 2022, incluant les frais, les taxes nettes, les imprévus et les honoraires professionnels, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Martine Couture, en date du 16 mai 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « 1 » et « 3 ».

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 3 212 170 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 3 212 170 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

- a) Pour pourvoir à 42 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du montant de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe 2 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxes spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- b) Pour pourvoir à 58 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du montant de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 7^e JOUR DE NOVEMBRE 2022.

Règlement n° 947-2022

Avis de motion : Le 3 octobre 2022

Dépôt du projet de règlement : Le 3 octobre 2022

Avis d'approbation référendaire : Le 8 novembre 2022

Adoption du règlement : 7 novembre 2022

Journée d'enregistrement : 15 novembre 2022

Dépôt du certificat de la procédure : 5 décembre 2022

Acceptation du règl. par le Ministère :

Avis public d'entrée en vigueur :

Annexe 1

Estimation des coûts

Travaux municipaux :

Estimation de ÉQIP Solutions / Génie	2 467 850 \$
Imprévus	493 570 \$

Honoraires professionnels :

ÉQIP Solutions / Génie (résolution # 18552-06-2021)	78 203 \$
---	-----------

Laboratoire :

Groupe GÉOS (étude géotechnique)	13 450 \$
Groupe GÉOS (caractérisation écologique et évaluation env. Phase 1)	4 750 \$
Groupe GÉOS (caractérisation écologique Phase 2)	1 750 \$

	3 059 573 \$
Taxes nettes	152 597 \$
	3 212 170 \$

Part de la Municipalité 58 %:	1 863 059 \$
--------------------------------------	---------------------

Part des propriétaires du secteur 42 % :	1 349 111 \$
---	---------------------

Martine Couture, directrice générale

16 mai 2022

Annexe 2

Plan et carte du secteur



Liste des propriétés

Propriétaires	Cadastres	Adresse	Frontage (m)
Municipalité	3584740	Rue Industrielle	123.78
Matte Robert	3383381, 3584661	Rue Industrielle	77.45
L. Delisle inc.	3384364	160, rue Industrielle	52.09
9110-9959 Québec inc.	6244052	Rue Industrielle	72.05
Placements Immobiliers Pharma	6244051	172, rue Industrielle	18.00
9064-8262 Québec inc.	3383185	180, rue Industrielle	45.72
Paysagiste 2000 inc.	3383182, 3383183, 3383184	190, rue Industrielle	38.99
Municipalité	3384439	Rue du Parc	15.56
Déco-Rampe inc.	3383191	200, rue Industrielle	39.00
6669174 Canada inc.	3383190, 3383192	210, rue Industrielle	50.29
P.V.C. Architectural inc.	3383193, 3584715	220, rue Industrielle	47.96
9397-8351 Québec inc.	3383375	230, rue Industrielle	64.01
Beaudoin André	3383196	240, rue Industrielle	54.86
Wang Siu Lan Laura L et al.	3383195	Rue Industrielle	105.38
Jacques Fortier	3383194	Rue Industrielle	16.06
9456-1735 Québec inc.	4802996	280, rue Industrielle	98.93
Extra construction inc.	5524498, 5524499, 5524500	40, route de l'Ornière	122.05
Municipalité	3631971	Route l'Ornière	33.82

Annexe 3

Estimation de l'ingénieur

BORDEREAU DE SOUMISSION



BORDEREAU D'ESTIMATION CIVIL

Nom du projet	Numéro du projet	
Municipalité de Saint-Apollinaire Prolongement des services sur la rue Industrielle	VILLE:	
	EQIP:	MP21-207
	A.O	date
		04-mars-22

Item No	Description	Montant (\$)
1.0	AQUEDUC	679 000,00 \$
2.0	ÉGOUT SANITAIRE	690 000,00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	276 250,00 \$
4.0	VOIRIE	623 600,00 \$
5.0	TRAVAUX DIVERS	199 000,00 \$
	SOUS-TOTAL	2 467 850,00 \$
	IMPRÉVUS ET CONTINGENCE (20 %)	493 570,00 \$
	TPS (5 %)	148 071,00 \$
	TVQ (9,975 %)	295 401,65 \$
	GRAND TOTAL	3 404 892,65 \$

BORDEREAU DE SOUMISSION

Nom du projet	Numéro du projet	
Municipalité de Saint-Apollinaire Prolongement des services sur la rue Industrielle	VILLE:	0
	EQIP:	MP21-207
	A.O	date
	0	04-mars-22

Article	Description	Quantité théorique	Unité	Prix unitaire	Montant total (\$)
1.0	CONDUITES D'EAU POTABLE (tous les items incluent la tranchée)				
1.1	Raccordement au réseau d'eau potable existant	2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
1.2	Vanne d'eau potable et accessoires				
	a) - 200 mm Ø (Alimentation)	9	unité	3 500,00 \$	31 500,00 \$
	b) - 200 mm Ø (Protection incendie)	9	unité	3 500,00 \$	31 500,00 \$
1.3	Conduite d'eau potable et accessoires				
	a) - 200 mm Ø (Alimentation)	955	m.lin.	200,00 \$	191 000,00 \$
	b) - 200 mm Ø (Protection incendie)	1075	m.lin.	200,00 \$	215 000,00 \$
1.4	Poteau d'incendie (vanne, conduite et accessoires)	10	unité	10 000,00 \$	100 000,00 \$
1.5	Entrée de service d'eau potable				
	a) - 50 mm Ø	15	unité	2 200,00 \$	33 000,00 \$
	a) - 150 mm Ø	15	unité	4 800,00 \$	72 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 1.0				679 000,00 \$
2.0	ÉGOUT SANITAIRE (tous les items incluent la tranchée)				
2.1	Raccordement au réseau existant (incluant bétonnage du poste de pompage existant (PPE-1))	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.2	Conduite d'égout sanitaire				
	a) - 200 mm Ø	35	m.lin.	200,00 \$	7 000,00 \$
	b) - 250 mm Ø	1030	m.lin.	250,00 \$	257 500,00 \$
2.3	Regard d'égout sanitaire préfabriqué avec cadre et couvercle				
	a) - 900 mm Ø	10	unité	4 500,00 \$	45 000,00 \$
2.4	Entrée de service d'égout sanitaire				
	b) - 150 mm Ø	15	unité	1 500,00 \$	22 500,00 \$
2.5	Poste de pompage	1	unité	250 000,00 \$	250 000,00 \$
2.6	Conduite de refoulement 100 mm Ø	1030	m.lin.	100,00 \$	103 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 2.0				690 000,00 \$
					page 2 de 4

BORDEREAU DE SOUMISSION

Nom du projet	Numéro du projet	
Municipalité de Saint-Apollinaire Prolongement des services sur la rue Industrielle	VILLE:	0
	EQUIP:	MP21-207
	A.O	date
	0	04-mars-22

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total (\$)
3.0	ÉGOUT PLUVIAL (tous les items incluent la tranchée)				
3.1	Nouveau ponceau				
	a) - 450 mm Ø	455	m.lin.	450,00 \$	204 750,00 \$
3.2	Ponceau à remplacer				
	a) - 600 mm Ø	11	m.lin.	600,00 \$	6 600,00 \$
	b) - 750 mm Ø	11	m.lin.	750,00 \$	8 250,00 \$
	c) - 1200 mm Ø	5	m.lin.	1 200,00 \$	6 000,00 \$
3.3	Regard d'égout pluvial préfabriqué à remplacer avec cadre et couvercle				
	a) - 900 mm Ø	3	unité	4 500,00 \$	13 500,00 \$
	b) - 2100 mm Ø	1	unité	20 000,00 \$	20 000,00 \$
3.4	Mise en forme de fossé tel qu'existant	490	m.lin.	35,00 \$	17 150,00 \$
	SOUS-TOTAL 3.0				276 250,00 \$
4.0	VOIRIE				
	1) Rue				
4.1.1	Excavation et préparation de l'infrastructure	5250	m.ca	13,00 \$	68 250,00 \$
4.1.2	Structure de chaussée				
	a) - 500 mm de MG-112	2760	m.cu	35,00 \$	96 600,00 \$
	b) - 300 mm de MG-20	1680	m.cu	55,00 \$	92 400,00 \$
4.1.3	Enrobé bitumineux				
	a) - 60 mm ESG-14	760	t.m.	175,00 \$	133 000,00 \$
	b) - 80 mm GB-20	1050	t.m.	175,00 \$	183 750,00 \$
	SOUS-TOTAL 4.1				574 000,00 \$
	2) Réparation des arrières				
4.2.1	Ensemencement hydraulique et terre végétale	200	m.ca	8,00 \$	1 600,00 \$
4.2.2	Entrées charretières en gravier	1520	m.ca	25,00 \$	38 000,00 \$
4.2.3	Diverses réparations	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 4.2				49 600,00 \$
	SOUS-TOTAL 4.0				623 600,00 \$

BORDEREAU DE SOUMISSION

Nom du projet	Numéro du projet	
Municipalité de Saint-Apollinaire Prolongement des services sur la rue Industrielle	VILLE:	0
	EQIP:	MP21-207
	A.O	date
	0	04-mars-22

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total (\$)
5.0	TRAVAUX DIVERS				
5.1	Gestion de la circulation et signalisation	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
5.2	Marquage de chaussée et signalisation	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
5.3	Transport et disposition des sols contaminés	9600	t.m.	20,00 \$	192 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 5.0				199 000,00 \$
					page 4 de 4